

**ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DES TERRES AUTOCHTONES
(ANGTA)**

PRIX DE MÉRITE EN GESTION DES TERRES - 2016

Critères et processus de sélection

N.B. : Dans ce texte, le genre masculin comprend le genre féminin.

Le but de ces prix est de reconnaître un Gestionnaire / agent des terres qui on considère s'est démarqué par rapport à la gestion des terres autochtones.

Catégories :

- ❑ Un Gestionnaire / agent des terres qui s'est démarqué dans la gestion des terres en général au sein de sa communauté.
- ❑ Un Gestionnaire / agent des terres consacré à la préservation de la culture autochtone à travers la gestion des terres.
- ❑ Un Gestionnaire / agent des terres qui a contribué toute sa vie à la gestion des terres, pendant dix (10) ans ou plus, au sein de sa communauté.
- ❑ Un Gestionnaire / agent des terres qui s'est démarqué dans la gestion des terres et qui a eu une influence sur le domaine de la gestion des terres au-delà de sa communauté.

Conditions d'admissibilité :

L'auteur de la mise en candidature doit soumettre:

- Un formulaire de mise en candidature
- Un énoncé de mise en candidature indiquant les raisons pour lesquelles on propose la mise en candidature de cette personne
- Une biographie de la personne proposée,
- De la documentation en appui à la mise en candidature : des lettres d'appui, des coupures de journaux, des copies d'autres prix dont la personne proposée a été récipiendaire (facultatif).

Envoyez le tout à:

Association nationale de gestionnaires des terres autochtones
1024, rue Mississauga
Curve Lake, ON K0L 1R0
Ou par télécopieur à : (705) 657- 7177
Ou par courriel : jknott@nalma.ca

Date limite : **le jeudi 5 mai 2016**

Le récipiendaire du prix ne sera pas considéré défenseur d'une cause politique quelconque ou d'un agenda personnel, mais sera vu plutôt comme un modèle d'excellence dans la gestion des terres autochtones et dans l'appréciation de la profession des gestionnaires / agents des terres autochtones.

La sélection des lauréats appartiendra à l'ANGTA et sera faite basée sur l'information fournie dans les mises en candidature et en accord avec les principes de l'association.

Les Prix seront remis lors de la Conférence nationale de gestionnaires des terres, le mercredi 1^{er} juin 2016 à l'Université de Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan.

**ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DES TERRES AUTOCHTONES
PRIX DE MÉRITE EN GESTION DES TERRES - 2016**

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Je propose / nous proposons : _____

Position ou titre de la personne proposée: _____

Première nation: _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Pour la catégorie / les catégories de : (cochez, s.v.p.)

- Un Gestionnaire / agent des terres qui s'est démarqué dans la gestion des terres en général au sein de sa communauté.
- Un Gestionnaire / agent des terres consacré à la préservation de la culture autochtone à travers la gestion des terres.
- Un Gestionnaire / agent des terres qui a contribué toute sa vie à la gestion des terres, pendant dix (10) ans ou plus, au sein de sa communauté.
- Un Gestionnaire / agent des terres qui s'est démarqué dans la gestion des terres et qui a eu une influence sur le domaine de la gestion des terres au-delà de sa communauté.

Énoncé de candidature (s'il-vous-plaît, utilisez l'espace ci-dessous)

Proposé par : _____

Première nation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____